AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1686
FR0012432516-FS0815

20 juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

POXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 juillet 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 juillet 2016, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations[1] et Bpifrance Investissement[2], les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir indirectement 4 178 239 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 18,22% du capital et des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC	0	0
Bpifrance Participations SA	1 696 976	7,40
Bpifrance Investissement	2 481 263	10,82
Total CDC	**4 178 239**	**18,22**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société POXEL sans maintien du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés[4].

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Agissant en qualité de société de gestion du fonds Innobio et contrôlée par Bpifrance Participations elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[3] Sur la base d'un capital composé de 22 931 228 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué de la société en date du 18 juillet 2016 et prospectus visé par l'AMF le 13 juillet 2016 sous le n° 16-317.